

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.48

Objet : Lancement de la démarche d'Analyse
des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS

Affiché le :

Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

Dans le cadre de ses missions d'observation, de prévention et de développement social, le Centre Communal d'Action Sociale est appelé à disposer d'une connaissance actualisée, objectivée et partagée des besoins sociaux de la population de son territoire.

L'Analyse des Besoins Sociaux constitue, à ce titre, un outil réglementaire et stratégique permettant au conseil d'administration d'orienter l'action sociale du CCAS à partir d'un diagnostic sociodémographique fondé sur les données d'observation sociale disponibles et sur la mobilisation des partenaires publics et privés intervenant dans le champ social.

Cette démarche vise à mieux identifier les fragilités sociales, les besoins émergents et les évolutions du territoire, afin d'adapter les réponses apportées par le CCAS, de renforcer l'accès aux droits, de prévenir les situations d'isolement et de précarité, et d'améliorer la coordination des acteurs locaux.

Elle permettra également d'éclairer les choix du conseil d'administration en matière de priorisation des interventions, d'évolution des aides facultatives, de développement de partenariats et de structuration des politiques de solidarité et de développement social local.

Compte tenu du caractère transversal et technique de cette mission, il est proposé de recourir à un prestataire extérieur spécialisé afin d'accompagner le CCAS dans la conduite de cette analyse, depuis le cadrage méthodologique jusqu'à la production du rapport final et des préconisations opérationnelles.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R. 123-1 relatif à l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que les centres communaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de leur territoire de ressort ;

Considérant que cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique établi à partir des données d'observation sociale du territoire et avec l'ensemble des partenaires publics ou privés participant à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social ;

Considérant que l'Analyse des Besoins Sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration ;

Considérant que cette démarche constitue un outil d'aide à la décision permettant d'adapter les réponses sociales aux besoins constatés sur le territoire ;

Considérant que les enjeux identifiés concernent notamment l'anticipation du vieillissement de la population, la prévention de l'isolement, l'identification des situations de précarité, l'amélioration de l'accès aux droits, l'adaptation des aides facultatives, la coordination partenariale et la lisibilité de l'action sociale locale ;

Considérant que la réalisation de cette analyse nécessite une méthodologie structurée, l'exploitation de données quantitatives et qualitatives, l'animation de temps de concertation et la formulation de préconisations opérationnelles ;

Considérant qu'il convient, au regard de la technicité de la mission et des moyens internes disponibles, de recourir à un prestataire extérieur spécialisé, dans le respect des règles applicables de la commande publique ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OUÏ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Décide d'engager la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS sur l'ensemble du territoire de son ressort ;

Approuve les objectifs de cette démarche, visant à établir un diagnostic partagé des besoins sociaux de la population, à identifier les enjeux prioritaires du territoire et à définir des orientations adaptées pour l'action sociale locale ;

Approuve le principe du recours à un prestataire extérieur spécialisé afin d'accompagner le CCAS dans le cadrage méthodologique, la collecte et l'analyse des données, l'animation de la concertation, l'identification des priorités et la formulation de préconisations ;

Autorise Madame La Vice-Présidente du CCAS à lancer la procédure de consultation correspondante, conformément aux règles applicables de la commande publique ;

Autorise Madame La Vice-Présidente du CCAS à signer le marché ou tout document contractuel afférent avec le prestataire retenu, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Précise que le rapport issu de l'Analyse des Besoins Sociaux sera présenté au Conseil d'Administration ;

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont inscrits au budget du CCAS de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS


Ingrid MARSCOET



La Vice-Présidente


Charlotte KHALFAOUI